



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Dijon, le 28 janvier 2019

La rectrice

à

Mesdames les inspectrices et monsieur l'inspecteur  
d'académie, directrices et directeur académiques des  
services de l'éducation nationale

DIRH 4

Division des Ressources Humaines

Gestion des personnels de direction  
et d'inspection

Affaire suivie par :  
Sandrine VOISINE  
Myriam BURGAT

Référence :

DIRH4 SV

Téléphone :

03 80 44 86 86

03 80 44 86 85

Télécopie :

03 80 44 86 41

courriel :

[dirh4@ac-dijon.fr](mailto:dirh4@ac-dijon.fr)

2G rue Général Delaborde  
BP 81921  
21019 DIJON cedex

**Objet** : Liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de classe normale au titre de l'année 2019.

**Référence** : Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié relatif au statut des personnels de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale. BO n°3 du 17 janvier 2019.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la procédure d'inscription relative à la liste d'aptitude citée en objet. Je vous prie d'en assurer une large diffusion auprès des personnels placés sous votre autorité.

#### 1) Conditions d'inscription :

➤ **Soit** : être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A de personnels enseignants, d'éducation, de psychologues de l'Education nationale ou de la filière administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal culmine au moins à la hors échelle A ;  
**et** justifier de dix années de services en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs des corps susmentionnés et avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation pendant vingt mois au moins, de façon continue ou discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires.

➤ **Soit** : avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de S.E.G.P.A, de directeur d'établissement spécialisé, ou de directeur d'école du 1 degré ;  
**et** justifier de cinq ans de services dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire.

Les conditions de services sont appréciées au **1<sup>er</sup> septembre 2019.**

.../...



## 2) Constitution et transmission du dossier

Les candidats qui remplissent les conditions requises doivent simultanément :

- s'inscrire sur le portail agent à l'adresse :  
<https://portail.agent.phm.education.gouv.fr> jusqu'au lundi 18 février 2019
- et transmettre l'annexe 1 revêtue de l'avis circonstancié du supérieur hiérarchique directement à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de leur département.

Les annexes 1, revêtues des avis circonstanciés des directeurs académiques et accompagnés d'une fiche de synthèse, devront parvenir au rectorat – service DIRH4, pour le 28 février 2019.

Tous les personnels sollicitant leur inscription sur la liste d'aptitude seront reçus en entretien individuel par une commission académique.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude devront joindre obligatoirement dans le portail agent les documents suivants :

- un curriculum vitae ;
- le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) si obtention ;
- un état des services validé par le service de gestion actuel ;
- une lettre de motivation ;
- les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du 1<sup>er</sup> degré ;
- un rapport d'activité ;
- une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant, les éléments utiles relatifs aux types d'emplois et d'établissements sollicités.

Il est conseillé aux candidats de préparer et d'enregistrer tous les documents obligatoires au format PDF avant de se connecter au Portail Agent pour saisir leur demande d'inscription.

La rectrice,  
Pour la rectrice et par délégation,  
Le chef de la division des ressources humaines,



Christophe MONNY

Pièce jointe : Annexe 1